



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-192985/A	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client 20192985	Date 2020-12-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-640-38624	
File No. - N° de dossier 640e1.E60ZR-192985	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-30 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pui, Ivy	Buyer Id - Id de l'acheteur 640e1
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9873 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par l'entremise du service Connexion postal au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur la page 1 de la demande de soumissions.

Pour plus d'informations sur la soumission des offres à l'aide de Connexion Postel, veuillez-vous reporter à la DDP.

La présente modification n° 009 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires;
- prolonger la date de clôture de la demande de propositions (DP); et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 49

Veuillez vous reporter à la Modification 007, article 3.3, selon lequel « le taux soumis pour le niveau trois doit être égal à celui soumis pour le niveau deux ou supérieur à celui-ci ». On se préoccupe du fait qu'en dépit de cette exigence, les soumissionnaires éventuels pourront tout de même proposer des taux déraisonnablement bas pour le niveau 2 de la catégorie, ce qui leur conférerait un avantage indu et n'offrirait aucun avantage concurrentiel au client. Nous demandons donc au client s'il consentirait à modifier la DP de manière à y inclure l'un des éléments suivants :

- a. Une clause de non-admissibilité des soumissionnaires qui proposent un taux de ressource pour le niveau 2 considérablement plus bas que le taux proposé dans le même rôle pour le niveau 3, en fonction d'un pourcentage prédéterminé; OU
- b. Une exigence selon laquelle les taux des ressources du niveau 2 seront considérés comme un pourcentage des taux de ressources du niveau 3. Il s'agit d'une option utilisée récemment par d'autres ministères fédéraux, plus particulièrement par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de la DP n° 24062-200609/A : les taux du niveau 2 correspondaient automatiquement à 90 % du taux que les soumissionnaires avaient proposé pour le niveau 3.

Réponse 49

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 50

Volet de travail 1 :

En ce qui a trait au critère C1, si un soumissionnaire fournit 1 300 jours facturables d'un coordonnateur de projet – niveau 3, l'État peut-il confirmer que le soumissionnaire obtiendra 100 points pour le coordonnateur de projet – niveau 2 de la catégorie?

Réponse 50

Oui, c'est exact. Veuillez vous reporter à la Modification à la DP pour consulter la précision insérée dans le tableau d'exemples de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des volets de travail 1 et 2.

Question 51

L'État accepterait-il de prolonger la date de clôture de la DP d'une semaine, soit jusqu'au 28 décembre 2020?

Réponse 51

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

Question 52

La tâche est indûment compliquée lorsqu'une entreprise doit s'en tenir uniquement à des jours facturables pour ce qui est des catégories de ressources requises utilisées au cours des six dernières années dans le cadre de sept contrats seulement, afin de démontrer la conformité aux critères obligatoires et cotés.

S'il doit s'agir d'un processus juste, ouvert et transparent, éliminer une entreprise parce qu'elle doit citer un ou deux contrats légitimes attribués au-delà de la période de huit ans ne semble pas garantir un meilleur résultat, ni refléter une capacité plus récente. L'exigence ne permet pas non plus d'indiquer si le soumissionnaire n'a pas été en mesure d'assurer le service requis au cours des six dernières années, car, de toute évidence il l'a été, et n'a rien à voir avec la qualité du travail exécuté. Il n'y a aucune valeur ajoutée claire pour l'État.

L'État accepterait-il de supprimer le critère selon lequel un contrat doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner, ou fournir une justification claire de l'avantage procuré?

Réponse 52

Le Canada a examiné votre demande; veuillez vous reporter à la modification à la demande de propositions (DP) pour le changement apporté au critère O.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

Question 53

Objet : Modification 008 – Retirer une catégorie en modifiant le nombre minimal de catégories de ressources à démontrer (de 11 à 10) rend le respect des critères obligatoires possible, mais pénalise quand même l'entreprise sur le plan des critères cotés, du fait qu'elle ne soumissionne pas cette catégorie. Si une entreprise peut démontrer que le travail a été exécuté au cours des six dernières années dans le cadre de contrats canadiens légitimes, l'État accepterait-il de reconnaître et de comptabiliser les contrats dans le cadre desquels la date d'attribution se situe au-delà des huit dernières années?

Réponse 53

Le Canada a examiné la demande; veuillez vous reporter à la modification à la DP pour le changement apporté au critère O.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

Question 54

La Modification 008 a été émise le 11 décembre et comprend des mises à jour des tableaux de critères de l'entreprise, ce qui signifie que nous disposons uniquement d'une (1) semaine pour préparer une réponse conforme et coordonner les références de client pour les sept contrats qualifiés. Étant donné que des modifications aux critères obligatoires et cotés d'évaluation continuent d'être émises, lesquelles pourraient modifier la capacité d'un soumissionnaire à se qualifier, l'État pourrait-il prolonger de deux semaines la date de clôture de la demande de soumissions?

Réponse 54

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

Question 55

L'État envisagerait-il de prolonger la date de clôture au 8 janvier 2021? Même si nous comprenons le besoin de SPAC d'évaluer les soumissions et d'établir la DP rapidement en appui aux initiatives actuelles, nous avons remarqué que plusieurs clients ont pris congé afin de se mettre en quarantaine avant la période des Fêtes. Ils ne sont donc pas au bureau ou en ligne pour signer et/ou envoyer par courriel les lettres de clients cités en référence qui sont requises en vue de respecter l'exigence énoncée au critère O1/C1.

La pression d'obtenir ces lettres signées est encore plus grande à la lumière des changements continus apportés aux critères d'évaluation technique, ce qui a créé de l'incertitude chez les fournisseurs pour rédiger leur réponse. Chaque modification signifie que nous devons réévaluer notre approche pour nous assurer d'obtenir les meilleures références et le maximum de points au moyen de la méthode d'évaluation à jour. Pour ces motifs et pour respecter le temps que les clients sont appelés à consacrer au processus, les fournisseurs ne sont pas prêts à envoyer les lettres jusqu'à ce que leur contenu soit mis au point.

Nous demandons à SPAC de bien vouloir accorder la prolongation jusqu'au 8 janvier 2021, ce qui procurerait aux entreprises un délai approprié pour communiquer avec les clients essentiels requis pour vérifier les travaux exécutés.

Réponse 55

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

MODIFICATION À LA DP

1. À pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions - O.1 et le Tableaux de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables des volets de travail 1 et 2:

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER: voir ci-dessous

2. À pièce jointe 4.2 - Critères d'évaluation des soumissions - C.1 et Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des volets de travail 1 et 2:

SUPPRIMER : dans sa totalité

INSÉRER: voir ci-dessous

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**1. Volet de travail 1 – Gestion des activités
1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="613 919 1047 1822"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td><td>440</td></tr> <tr><td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td><td>770</td></tr> <tr><td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td><td>550</td></tr> <tr><td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3</td><td>660</td></tr> <tr><td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td><td>880</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	480																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	440																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour un minimum de 10 catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les dix (10) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de 																										

	<p>l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés, 		
--	---	--	--

**PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

1.2 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

N° du critère	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission		
C.1	Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1. On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous. Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante : NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11	100	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1. Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1. Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.			
Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1						
Catégorie de ressources						
Gestion des activités						
			(A)	(B)	(C)	(D)
			NBRE DE JOURS FACTURABLES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100
			INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	INDIQUÉS POUR LE CRITÈRE O1	(C)=(A)-(B)	(D)=[(C)/(B)]*100
B.1	Analyste des activités – niveau 3		1 200	880	320	36
B.2	Architecte des activités – niveau 3		1 475	880	595	68
B.4	Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3		734	480	254	53
B.5	Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3		614	480	134	28
B.8	Conseiller en centres d'appels – niveau 2		832	440	392	89
P.1	Conseiller en gestion du changement – niveau 2		1 200	770	430	56
P.7	Coordonnateur de projets – niveau 2		625	550	75	14
P.9	Gestionnaire de projet – niveau 2		1 134	550	584	106 (100 maximum)
P.9	Gestionnaire de projet – niveau 3		1 745	880	865	98
P.10	Ordonnanceur de projet – niveau 3		1 015	660	355	54
P.11	Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3		985	880	105	12
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11						
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 55 points sur une possibilité de 100.						

**APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOILET DE TRAVAIL 1
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des dix (10) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES										Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	
Analyste des activités – niveau 3	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/____ (jj/mm/aa) au __/__/____ (jj/mm/aa)	
Architecte des activités – niveau 3											
Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3											
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3											
Conseiller en centres d'appels – niveau 2											
Conseiller en gestion du changement– niveau 2											
Coordonnateur de projet – niveau 2											
Gestionnaire de projet – niveau 2											
Gestionnaire de projet – niveau 3											
Ordonnancier de projet – niveau 3											
Analyste/spécialiste en assurance de la qualité – niveau 3											
Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.											_____ \$
Total :											

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 992 1824"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>480</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	480																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour un minimum de 10 catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les dix (10) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1., Tableau de réponse du soumissionnaire. Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés. 																										

PIÈCE JOINTE 4,2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2

EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE

2.1 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

N° du critère	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	Nombre maximal de points	Réponse du soumissionnaire		Renvoi à d'autres documents de la soumission
			Justification de la conformité technique		
C.1	<p>Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.</p> <p>On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.</p> <p>Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante :</p> <p>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11</p>	100	<p>Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.</p> <p>Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.</p>		

Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1					
JOURS FACTURABLES					
	(A)	(B)	(C)	(D)	
Catégorie de ressources					
Systèmes de PRO					
	NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ POUR LE CRITÈRE O1	NOMBRE DE JOURS EXCÉDENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À 100	(D)=(C)/(B)*100
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	1150	880	(C)=(A)-(B) 270	31	
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	1575	750	825	110 (100 maximum)	
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	1200	880	320	36	
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	1864	880	984	112 (100 maximum)	
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	1945	880	1065	121 (100 maximum)	
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	682	480	202	42	
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	1200	880	320	36	
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	900	880	20	2	
I.4 Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI - niveau 3	1015	880	135	15	
I.5 Architecte en GI – niveau 3	985	880	105	12	
I.1.1 Architecte de technologie – niveau 3	900	550	350	64	
RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11					
Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 49 points sur 100.					

**APPENDICE C DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des dix (10) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES														
CATÉGORIE DE RESSOURCE	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)	Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
CATÉGORIE DE RESSOURCE Systèmes de PRO														
Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3														
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2														
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3														
Analyste de systèmes de PRO – niveau 3														
Analyste technique de PRO – niveau 3														
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3														
Spécialiste en conversion de données – niveau 3														
Administrateur de base de données – niveau 3														
Modélisateur de base de données/de GI – niveau 3														
Architecte en GI – niveau 3														
Architecte de la technologie – niveau 3														
Total :													_____ \$	

Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1.

La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.